

## ANNEXE 51-102A3

### DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

**1. Dénomination et adresse de la société**

Norbord Inc.  
1, Toronto Street  
Bureau 600  
Toronto (Ontario)  
M5C 2W4

**2. Date du changement important**

Le 10 novembre 2008

**3. Communiqué**

Le 10 novembre 2008, Norbord Inc. (« Norbord ») a publié un communiqué de presse par l'intermédiaire de Canada Newswire.

**4. Résumé du changement important**

Norbord a annoncé des initiatives visant à renforcer la structure de son capital, notamment un placement de droits de 240 millions de dollars canadiens et l'interruption de son dividende trimestriel de 0,10 \$ CA. Norbord a également confirmé qu'elle a conclu une entente avec ses prêteurs en vue de renouveler ses lignes de crédit bancaires, notamment en prolongeant leur échéance jusqu'en 2011.

**5. Description circonstanciée du changement important**

Norbord a annoncé qu'elle a déposé un prospectus simplifié provisoire auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada relativement à un placement de droits (le « placement »). Norbord prévoit émettre à chaque actionnaire admissible, à la date de référence qui sera annoncée, un droit (un « droit ») pour chaque action ordinaire détenue. Chaque droit permettra au porteur d'acheter des unités de la société (une « unité »). Chaque unité sera composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription.

Dans le cadre du placement, Norbord a conclu une convention de souscription garantie avec Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield »), son actionnaire majoritaire. Afin d'appuyer le placement, Brookfield a convenu d'exercer la totalité des droits qu'elle reçoit et d'acheter toutes les unités n'ayant pas été par ailleurs souscrites par les autres actionnaires de Norbord. En échange de l'engagement de Brookfield, Norbord a convenu de verser à Brookfield une commission correspondant à 1 % du produit brut tiré du placement.

Norbord prévoit recevoir un produit brut de 240 millions de dollars canadiens. Le produit net tiré du placement sera affecté au remboursement de tous les montants dus aux termes de la facilité d'emprunt à terme existante de 100 millions de dollars de Norbord avec Brookfield, ce qui permettra à Norbord d'économiser environ 8 millions de dollars par année en intérêts, et au

remboursement de certains autres montants dus aux termes des lignes de crédit bancaires renouvelables de Norbord.

Le nombre d'actions ordinaires et de bons de souscription qui seront émis aux termes du placement, le prix de souscription final, la date de clôture des registres et la date d'expiration du placement seront établis au moment du dépôt d'un prospectus simplifié définitif. Aux termes de la convention de souscription garantie, et sous réserve de certaines conditions, le prix réel de chaque action ordinaire émise aux termes du placement sera égal au moindre de 1,36 \$ CA et de 85 % du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de Norbord à la Bourse de Toronto (« TSX ») pour la période de cinq jours précédant et la période de cinq jours suivant la date du dépôt du prospectus provisoire, sous réserve d'un arrondissement. Norbord prévoit déposer le prospectus définitif d'ici la fin novembre.

Les actionnaires qui exercent intégralement leurs droits pourront souscrire les unités supplémentaires, s'il en est, qui n'ont pas été souscrites par d'autres porteurs de droits. Les droits pourront être exercés pendant au moins 21 jours après la date de l'envoi postal du prospectus définitif. Le placement est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation, y compris à l'approbation de la TSX.

Norbord a également annoncé qu'en raison des perturbations sans précédent des marchés financiers et de l'incertitude concernant une reprise à court terme des mises en chantier aux États-Unis, elle interrompra le versement de son dividende trimestriel de 0,10 \$ CA par action. L'interruption du dividende permettra à Norbord d'économiser environ 56 millions de dollars par année ou 14 millions de dollars par trimestre, en fonction du taux de change en vigueur à la fin du troisième trimestre de 2008. Norbord a confirmé que le dividende de 0,10 \$ CA déclaré le 24 octobre 2008, payable le 21 décembre 2008 aux actionnaires inscrits le 1<sup>er</sup> décembre 2008, demeure en vigueur et qu'il s'agira du dernier paiement à être versé jusqu'à nouvel ordre.

Norbord a également annoncé que son consortium bancaire s'est engagé à modifier ses lignes de crédit bancaires renouvelables en prolongeant leur échéance et en révisant les engagements financiers. L'échéance des lignes de crédit bancaires de Norbord sera prolongée jusqu'en mai 2011 et les engagements financiers que Norbord doit respecter trimestriellement seront modifiés de la façon suivante : la valeur corporelle nette minimale est portée à 250 millions de dollars et le ratio d'endettement net maximal fondé sur la valeur comptable, à 70 %. Le montant total de la ligne de crédit bancaire sera réduit à 205 millions de dollars. Ces modifications sont assujétiées aux conditions d'usage, notamment à la signature des documents définitifs.

À la suite de l'utilisation du produit tiré du placement afin de rembourser les 75 millions de dollars dus aux termes de la facilité d'emprunt à terme avec Brookfield, cette facilité sera modifiée de la même manière que les lignes de crédit bancaires renouvelables et demeurera disponible pour Norbord jusqu'en juin 2011 en un montant de 50 millions de dollars.

Les liquidités du troisième trimestre de 2008 de Norbord, composées d'espèces et de quasi-espèces, de lignes de crédit bancaires non utilisées et de facilités d'emprunt à terme non utilisées, s'élèveraient à environ 300 millions de dollars après rajustement pour tenir compte de la réception et de l'utilisation du produit tiré du placement.

*Le présent communiqué de presse comprend des énoncés prospectifs au sens des lois applicables. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent souvent, mais pas toujours, à l'emploi de verbes employés au futur et au conditionnel, à des expressions comme « croire », « s'attendre à », « prévu », « prévoir », « estimer », « probable », « peut » ainsi qu'à d'autres expressions qui*

*constituent des prévisions, qui laissent entendre que des événements ou des tendances pourraient survenir et qui ne concernent pas des sujets de nature historique. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, les réalisations ou le rendement réels de Norbord diffèrent considérablement de ceux avancés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs. Bien que Norbord soit d'avis que ces énoncés prospectifs sont fondés sur des bases raisonnables, la société avise les lecteurs de ne pas accorder une confiance indue à de tels renseignements prospectifs. En raison de leur nature, les renseignements prospectifs comprennent de nombreuses hypothèses, des risques et des incertitudes inhérents, généraux ou particuliers, qui pourraient faire en sorte que les prédictions, prévisions et autres énoncés prospectifs ne se réalisent pas. Les facteurs qui pourraient entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux exprimés, explicitement ou implicitement, par les énoncés prospectifs comprennent les suivants : la conjoncture économique en général; les risques inhérents à la concentration des produits; l'incidence de la concurrence et des pressions en matière d'établissement des prix; les risques inhérents au fait de dépendre des clients; l'incidence des variations de prix et la disponibilité des intrants manufacturiers; les risques inhérents à une industrie à prédominance de capital; ainsi que d'autres risques et facteurs décrits de temps à autre dans les documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Sauf si les lois applicables l'exigent, Norbord ne s'engage pas à mettre à jour un énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, ni à mettre à jour ou à réviser publiquement la liste des facteurs donnée ci-dessus ayant une incidence sur ces renseignements. Veuillez consulter la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » de la notice annuelle datée du 1<sup>er</sup> mars 2008 ainsi que la section « Énoncés prospectifs » du rapport de gestion 2007 daté du 31 janvier 2008.*

**6. Application des paragraphes 7.1(2) et (3) du règlement 51-102**

Sans objet.

**7. Information omise**

Sans objet.

**8. Membre de la haute direction**

Robin Lampard  
Vice-présidente à la direction et chef des finances  
416-643-8843

**9. Date de la déclaration**

Le 12 novembre 2008.